

COMPTE RENDU DU 8 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt

Le Conseil Municipal de Bussy-Albieux, convoqué le 5 décembre s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la commune, sous la présidence de M. DERORY.

Présents : M. DERORY, Mme PONCET, Mme SENDRA, Mme LECLOUX, M. CARTERON, M. FORGE, Mme LEROY, Mme BEAL, M. CHAUVE, Mme FERON, M. BARBIER, M. CHEMINAL, M. DUBOST, M. THINARD

Absent excusé : M. ESSERTEL

M. DUBOST est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du précédent Conseil Municipal en date du 27 Octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour :

DECISION MODIFICATIVE

La parole est donnée à Mme SENDRA qui indique au Conseil qu'à la demande de la Perception, différents comptes budgétaires doivent faire l'objet de changements d'affectation.

Ces modifications d'écriture qui n'apportent aucune conséquence budgétaire, sont les suivantes :

- Compte 2031-041 + 4 592, 64
- Compte 2152-041 - 4 592, 64

(écriture correspondant à la clôture d'une étude d'Aménagement du Bourg en 2006)

- Compte 2031-041 + 8 079, 29
- Compte 2152-041 - 8 079, 29

(écriture correspondant à la clôture d'une étude d'Aménagement du Bourg en 2007)

- Compte 21757 + 1 111, 38
- Compte 21578 - 1 111, 38

(écriture de régularisation concernant l'achat d'une débroussailleuse en 2019)

- | | |
|----------------|------------|
| - Compte 21735 | + 2 167,01 |
| - Compte 2135 | - 2 167,01 |

(écriture de régularisation pour l'achat de l'abribus aux Crêts en 2019)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces différentes modifications d'affectation.

VOIRIE 2021

Lors de la Commission « Voirie » du 30 Novembre 2020, les trois réfections prioritaires suivantes ont été sélectionnées :

- Route du Payet (affaissement) pour un montant de 6 845,58 € TTC
- Route des Pierrats (affaissement) pour un montant de 8 883,63 € TTC
- Route du Bost (aménagements) pour un montant de 1 970,07 € TTC

Soit un total de 17 699,28 € à valoir sur une enveloppe budgétaire globale de 34 700 € TTC.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour l'engagement de ces travaux durant le prochain exercice.

Monsieur le Maire indique que d'autres chantiers nécessiteront d'être pris en compte en 2021, en particulier Route d'Albieux.

ACHAT D'ELECTRICITE (GROUPEMENT DE COMMUNES DE SIEL)

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs dits « tarifs réglementés » prendront fin au 31 Décembre 2020.

Moyennant une adhésion annuelle de 50 € et un engagement portant sur cinq années minimum, le Syndicat Intercommunal de l'Electricité de la Loire (SIEL), en sa qualité de groupement d'achat, propose sur six points de livraison (six postes) un tarif représentant une économie de 880 € par an (coût actuel sur ces six postes de 8 740 €)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande qu'il soit favorablement répondu à cette proposition.

ACHAT TERRAIN PARCELLE B17 (ANCIENNE GARE)

Ce terrain sur lequel est implanté le « Local Jeunes » (ancienne gare du « Tacot »), est, depuis la fin de la liaison ferroviaire, propriété du Conseil Départemental.

Sur une superficie de 1 676m², ce terrain est situé en zone « U » (constructible)

L'évaluation de l'Administration des Domaines, communiquée à la commune, est de 16,11€/m², soit un montant total de 27 000,16 € hors frais.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à une éventuelle future acquisition de ce terrain afin de permettre, le cas échéant, la rénovation et la mise aux normes complètes du « Local Jeunes ».

Il semble, en effet, opportun de conserver cette possibilité d'acquisition afin de pouvoir ultérieurement comparer le coût global de l'opération (acquisition du terrain + travaux de rénovation) à celui qui reste à chiffrer dans le cadre du projet de la « Maison des Associations ».

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, de surseoir à toute décision en attendant de détenir l'ensemble des éléments permettant de comparer.

PROJET MAISON DES ASSOCIATIONS

Comme indiqué au titre précédent, le coût global et détaillé du projet n'a pas encore été communiqué par l'architecte, Monsieur BUCHET.

C'est avec ce dernier, rappelle Monsieur le Maire, qu'une réunion est prévue : le 16 décembre prochain à 18H30 à la Salle de Réunion.

SITE INTERNET

La Commission « Communication » souhaite recueillir l'avis du Conseil Municipal suite au souhait qu'elle exprime de modifier les couleurs du site internet afin de les harmoniser avec celles qui sont utilisées pour « Le Petit Messenger ».

Cette modification ne génère pas de coût supplémentaire.

Après présentation des tonalités proposées, le Conseil décide de suivre les orientations que propose la Commission « Communication ».

ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION DES COLIS

Seul le principe de distribuer des « colis-cadeaux » aux habitants de la commune âgés de 70ans et plus a été retenu cette année, compte tenu de l'impossibilité sanitaire d'organiser l'habituel repas des « aînés ».

Ce sont 72 « colis-cadeaux » qui, au total seront remis, soit lors d'une visite à domicile, soit par simple dépôt à l'adresse soit encore par un retrait en Mairie.

Cette distribution est confiée aux élus et aux membres du CCAS.

Elle se déroulera durant le week-end des 19 et 20 Décembre 2020.

PRESENTATION DU PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL

En raison de la crise sanitaire, les travaux de préparation du bulletin ont été essentiellement réalisés en « distanciel ».

La maquette du prochain « Petit Messenger » n'étant pas encore livrée, Mme PONCET, 1^{ère} Adjointe, fait une brève présentation orale de son contenu, sur un format prévu de 24 pages.

Au bulletin sera joint une lettre de Monsieur le Maire afin d'informer les habitants de la mise en place d'une permanence CCAS destinée à aider dans leurs démarches administratives tous ceux d'entre eux qui le souhaitent.

Cette permanence aura lieu le second mercredi de chaque mois en Mairie, la première étant fixée au mercredi 13 Janvier 2021.

S'agissant de la distribution du bulletin municipal, Monsieur le Maire indique avoir reçu une proposition de La Poste pour un montant de 62,74€ HT (sur la base de 254 boîtes à lettres desservies).

Le Conseil décide de ne pas retenir cette proposition et d'effectuer lui-même cette distribution, via l'ensemble des conseillers, selon le mode habituel d'organisation.

DIVERS

-CONFLIT DE VOISINAGE :

Une rencontre en Mairie entre les trois parties dont la Mairie a pu avoir lieu.

Un pacte de voisinage sera proposé.

-SUBVENTION RD8 :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la demande de subvention déposée auprès du département pour les travaux sur la RD8 (Route de Saint Germain Laval) a été acceptée (voir CM du 27/10/2020, point 2 de l'Ordre du Jour « Plan de Relance 2020 »).

A noter que l'acceptation du dossier ne présage pas du montant de la subvention qui pourrait être attribué.

Reste en attente la réponse du Conseil Régional (voir CM du 27/10/2020 point 3 de l'Ordre du Jour « Plan de Relance 2020/2021 »)

- ECOLE :

Mme PONCET, 1ere Adjointe, rend compte du dernier Conseil d'Ecole durant lequel les deux enseignantes ont exprimé leurs remerciements pour la qualité et la commodité des locaux dont elles disposent.

Elles souhaitent cependant, pour assurer une plus grande sécurité des élèves, qu'il soit prévu, peints sur le sol de la cour de récréation, des marquages délimitant 3 zones où les élèves, en fin de classe se regrouperont selon leur destination (autocar, garderie ...)

L'Accord est donné par le Conseil Municipal pour que ces travaux soient effectués rapidement.

- PORT DU MASQUE :

Monsieur le Maire rend compte des difficultés qu'il vient de rencontrer suite au non respect par une élève du port obligatoire du masque.

Ce problème, né de la volonté explicite des parents de s'opposer à cette mesure de protection, a provoqué une mesure d'exclusion immédiate suivie de l'envoi de deux arrêts maladie, courant jusqu'à la date de la rentrée scolaire de Janvier.

Reste à déterminer ce que sera l'attitude des parents lors de ce retour.

Les différentes instances concernées (Académie, Préfecture) ont été avisées et ont soutenu la démarche de la Commune.

- CADEAU DE FIN D'ANNEE AUX EMPLOYES COMMUNAUX :

Monsieur le Maire propose, en raison du travail soutenu fourni par les Agents Communaux durant ces 12 derniers mois, d'attribuer à chacun d'eux un cadeau sous forme d'un « panier garni » d'une valeur uniforme de 50€.

Ce cadeau sera remis lors d'une petite réception organisée, en présence du Conseil Municipal, à la Salle de Réunion le 22 Décembre prochain à 18h30.

- MARQUAGE AU SOL :

Deux marquages au sol ont été réalisés dernièrement :

- o une bande jaune pour illustrer l'interdiction de stationnement devant la « Maison Faure » ;
- o un signallement renforcé du rétrécissement de la chaussée sur la Route du Soleil Levant.

- NOEL A LA CANTINE :

Un repas de Noël sera servi à la Salle des Fêtes le 17 Décembre.

Exceptionnellement, les deux groupes habituels de convives seront réunis mais mangeront sur deux tables différentes et tous l'espèrent le Père Noël devrait leur rendre visite.

Il se murmure déjà que l'itinéraire qu'il empruntera sera relativement court !!

-VOEUX DU MAIRE :

Sous réserve de conditions sanitaires la permettant, cette présentation des Vœux se déroulera le 17 Janvier 2021 à la Salle des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

